COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2016

L'an deux mil seize, le treize juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents: MM. Tony LÉVÈQUE, Vincent HUET, Mmes Frédérique GRANDIN, Catherine GUITTET, Emma VÉRON, M. Clarisse LEJARD, Mme Valérie DABOUINEAU, M. Fabien CONILLEAU, Mmes Gwénaëlle FROISSARD, Laure VAIDIE, MM. Joseph CHENNI, Franck LOISON, Michel BERNARD, Mme Isabelle CHIARAMONTI-MONNET, M. Laurent BOUTTEVIN.

Etaient absents excusés: M. Frédéric LUISETTI (procuration T. LÉVÈQUE), Mmes Anaïs FOUSSIER (procuration F. GRANDIN), Josiane CLÉMENT.

Secrétaire de séance : Mme Emma VÉRON.

<u>D130616-01 : MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE DE TRAVAUX DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (« RÉSEAUX2 ») : CHOIX DES ENTREPRISES</u>

Lors du conseil municipal du 11 avril 2016, ce dernier a autorisé M. le Maire à relancer la consultation d'appel à concurrence pour la réalisation de travaux de restructuration des réseaux d'assainissement et de renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable de Parcé-sur-Sarthe. Elle comprenait 3 lots :

- Lot 1 : mise en séparatif et renforcement des réseaux d'assainissement et renouvellement renforcement du réseau d'eau potable rue Basse
 - Ce lot est passé en groupement de commandes car les travaux sont réalisés conjointement pour le compte de la commune (travaux d'assainissement) et du Syndicat d'eau SIAEP L'Aunay-la Touche (travaux d'eau potable)
- Lot 2 : mise en séparatif et extension des réseaux d'assainissement hors secteur vieux bourg
- Lot 3 : essais et réception des réseaux

Le marché a été publié sur le site du Conseil départemental le 27 avril dernier, et dans un journal d'annonces légales. Plusieurs entreprises ont présenté une offre pour chacun des lots. Les propositions ont été analysées et réajustées par notre maître d'œuvre et la Commission Travaux. Un candidat a présenté une offre incomplète au regard du Règlement de consultation pour les lots 1 et 2 et a été écarté.

Monsieur le Maire vous propose de prendre connaissance de l'avis de la commission et de vous prononcer sur l'attribution du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:

- Adopte l'attribution du marché à procédure adaptée et le choix des entreprises dans le tableau récapitulatif ci-joint :

Objet	Entreprise	Montant HT
Lot 1 : mise en séparatif et renforcement des réseaux d'assainissement et renouvellement - renforcement du réseau d'eau potable rue Basse	S.A.S. LUC DURAND PRUILLE 49220 LONGUENEE-EN-ANJOU	Offre de base EU: 139 505,80 € (Pour information Offre AEP: 181 251,80 €)
Lot 2 : mise en séparatif et extension des réseaux d'assainissement hors secteur vieux bourg	S.A.S. LUC DURAND PRUILLE 49220 LONGUENEE-EN-ANJOU	Base : 491 139,80 €
Lot 3 : essais et réception des réseaux	Société Orléanaise d'Assainissement (S.O.A.) 44205 NANTES cedex 2 (siège) - Agence d'Esvres sur Indre (37320)	Base : 14 852,25 €

- Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec les entreprises concernées ainsi que tous les documents et actes y afférents ;
- Précise que les dépenses et recettes (demandes de subventions) correspondantes sont inscrites au budget primitif Assainissement 2016.

<u>D130616-02 : MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) DE RÉALISATION DE TROTTOIR</u> RUE VIVIER : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Lors du conseil municipal du 9 mai 2016, ce dernier a été informé que le service « marchés publics » de la communauté de communes de Sablé lancerait la consultation d'appel à concurrence pour l'aménagement de voirie rue Vivier à Parcé-sur-Sarthe. Cette MAPA comprend un lot unique avec une option « fourniture et pose de potelets ».

Le marché a été publié le 3 mai dernier, avec une date de remise des offres au 27 mai 2016.

Plusieurs entreprises ont présenté une offre. Les propositions ont été analysées par la Direction des Services Techniques de la Communauté de communes (maître d'œuvre) et la Commission Travaux.

Monsieur le Maire propose de prendre connaissance de l'avis de la commission et de se prononcer sur l'attribution du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:

- Adopte l'attribution du marché à procédure adaptée et le choix de l'entreprise suivante :

Objet	Entreprise	Montant HT
Aménagement de voirie rue Vivier à Parcé-sur-Sarthe	COLAS 72700 SPAY	Offre de base : 31 282,43 €

- Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise concernée, ainsi que tous les documents et actes y afférents ;
- Précise que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget primitif 2016.

D130616-03 : ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : TARIFS 2016-2017 ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les tarifs de l'accueil périscolaire (garderie) et notamment le système d'inscription et de facturation de ce service à compter de la rentrée scolaire 2016-2017. Le règlement intérieur est également

Il est proposé d'instaurer des tarifs selon le quotient familial, et une hausse de 0,05 € par tranche, soit :

Tarifs Quotient Familial	Tarif horaire (toute heure commencée est due)	
A (QF < 700)	0,65 €	
B (QF de 700 à 1000)	0,70 €	
$C\left(QF>1000\right)$	0,75 €	

Il est toujours précisé que les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) restent gratuits pendant l'année scolaire 2015-2016. Cependant, il n'y aura plus de groupes « Temps Libres » dans lesquels les parents pouvaient récupérer les enfants avant la fin de l'heure de T.A.P. Ces groupes passent en système de garderie payante à partir de 16h15.

D'autre part, est maintenu le système d'inscription auprès des services de la Mairie, afin de faciliter la facturation de ce service (cf. règlement intérieur).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- accepte les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir pour l'année scolaire 2016-2017 tels que proposés dans le rapport ;
- adopte le règlement intérieur proposé, sachant qu'il ne sera mis à jour que si besoin ;
- pendant les T.A.P., maintient le système de garderie payante dès 16h15 en lieu et place des anciens groupes « Temps libres », le reste de l'organisation étant le même pour les autres groupes.

INFORMATIONS DIVERSES:

- **Présentation des « Médiévales 2016 » par le Comité des Fêtes** : organisation de la fête médiévale qui aura lieu les 13 et 14 août 2016 à Parcé-sur-Sarthe, et diffusion d'un diaporama de la préparation et des activités proposées.

- JURYS D'ASSISES 2016 :

A la suite du dernier tirage au sort pour lequel 3 parcéens ont souhaité se désister, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'établissement d'une liste préparatoire complémentaire à la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours des assises de l'année 2017. Pour se faire, il est nécessaire de procéder au tirage de trois noms. Le tirage au sort est le suivant :

- ✓ Mme Marie-Hélène MEUNIER épouse DAUMARD
- ✓ M. Franck BOURDIN
- ✓ M. Gilbert BELLANT
- Information relative au contrat d'éclairage public : le contrat actuel de maintenance des installations d'éclairage public étant à revoir, le conseil est informé d'une mise en concurrence en cours ;
- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15°) de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire ;
- Fin du Contrat aidé « Patrimoine et Développement durable » : l'animatrice en charge de ce domaine a l'intention de mettre fin à son contrat pour des raisons personnelles. M. le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil au sujet d'un renouvellement ou non de ce contrat, et à l'unanimité moins un contre, le Conseil y est favorable, tout en sachant qu'il est recherché un profil se rapprochant de l'agent actuellement en poste ;
- Renouvellement du Contrat Ségilog : M. Le Maire informe le Conseil que le contrat concernant le logiciel métier de la Mairie sera renouvelé pour une durée de trois ans du 15/06/2016 au 15/06/2018 ;
- La campagne de Recensement de la population aura lieu du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2017. Elle pourra se faire de manière électronique. Un temps de préparation sera effectif en fin d'année et la supervision des opérations sera effectuée par M-H. Kuhn, coordonnateur communal. Une réunion d'information des responsables est prévue dans les locaux de la Préfecture le 30 juin prochain ;
- M. le Maire informe le Conseil que l'aire d'accueil des gens du voyage de Parcé sera fermée du 5 juillet au 7 août prochain pour l'installation de la télégestion qui permettra le relevé des fluides ;
- Travaux de l'église : la réception de la 1^{ère} tranche des travaux est prévue jeudi 16 juin 2016. Il sera ajouté une 2^{ème} tranche concernant la mise aux normes du tableau électrique, voire un éclairage complémentaire si besoin.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 4 juillet 2016 à 19h00

en présence du Conseil Municipal Jeunes.

LES MEMBRES PRESENTS :

Michel GENDRY
Tony LÉVÈQUE
Vincent HUET
Frédérique GRANDIN
Catherine GUITTET
Emma VÉRON
Clarisse LEJARD
Valérie DABOUINEAU
Frédéric LUISETTI (procuration à T. LÉVÈQUE)
Fabien CONILLEAU
Gwénaëlle FROISSARD
Anaïs FOUSSIER (procuration à F. GRANDIN)
Laure VAIDIE
Joseph CHENNI
Franck LOISON
Michel BERNARD
Isabelle CHIARAMONTI-MONNET
Laurent BOUTTEVIN
Josiane CLÉMENT (absente)